

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs dans les Pyrénées-Atlantiques à Banca

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements
d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.*

Le 2 mai 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence d'**Éric SPITZ**, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, de **Denise SAINT-PÉ**, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques, de **Jean-Jacques LASSERRE**, Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, de **Michel OÇAFRAIN**, Maire de Banca et les élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile du département des Pyrénées-Atlantiques, situé à Banca.**

Le site dessert avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s la commune de Banca. Il représente une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du "New Deal Mobile" sur le territoire, avec l'arrivée aujourd'hui de la 4G dans cette commune de montagne.

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire du Conseil départemental qui a permis une mise à disposition rapide des infrastructures. Ce pylône a été mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs, dans le cadre d'un précédent partenariat avec l'État et les collectivités locales. Il fait partie de l'ancien programme "Zones blanches - centres-bourgs" dont la maîtrise d'ouvrage a été portée par le département des Pyrénées-Atlantiques qui, en étroite concertation avec la commune, a construit le pylône permettant aux opérateurs d'y installer leurs équipements radio. Le site avait été inauguré en juillet 2017.

L'arrivée de la 4G sur ce site se fait grâce à l'accord historique du "New Deal Mobile" conclu l'année dernière entre les pouvoirs publics et les opérateurs. **Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".**

Au niveau national au 1^{er} janvier 2019 :

- > **64 000 sites mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 81 000 sites mobiles tous opérateurs confondus en service ;**
- > **9 000 sites sont passés en 4G en 2018.**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée".

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms dans un souci de transparence et de pédagogie a mis en ligne sur son site internet :

- > Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : <http://bit.ly/CompteurNewDealMobile>
- > Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : <http://bit.ly/NDMPlaquette2019>

Point sur la couverture mobile

> En région Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine comptait 8 258 sites tous opérateurs confondus au 31 décembre 2018. Parmi ces sites, 6 552 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 31 décembre 2018, 797 nouveaux sites sont passés en 4G.

Départements Nouvelle-Aquitaine	Sites mis en service 4G entre le T1 et T4 2018
Charente	49
Charente-Maritime	61
Corrèze	39
Creuse	14
Deux-Sèvres	50
Dordogne	46
Gironde	258

Départements Nouvelle-Aquitaine	Sites mis en service 4G entre le T1 et T4 2018
Haute-Vienne	40
Landes	74
Lot-et-Garonne	55
Pyrénées-Atlantiques	62
Vienne	49
TOTAL	797

Au 31 décembre 2018, 1 706 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 1 706 sites, 1 324 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 331 pylônes multi-opérateurs (couvrant **473 communes**).

Départements Nouvelle-Aquitaine	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Charente	28	41
Charente-Maritime	8	9
Corrèze	42	60
Creuse	27	35
Deux-Sèvres	12	19
Dordogne	88	114
Gironde	13	21
Haute-Vienne	17	26
Landes	31	36
Lot-et-Garonne	14	20
Pyrénées-Atlantiques	28	55
Vienne	23	38
TOTAL	331	473

En outre, 15 pylônes multi-opérateurs (concernant **16 communes**) des anciens programmes gouvernementaux devront être construits : la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **104 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2021.

Départements Nouvelle-Aquitaine	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et 2019)
Charente	7
Charente-Maritime	7
Corrèze	1
Creuse	23
Deux-Sèvres	3
Dordogne	17
Gironde	4

Départements Nouvelle-Aquitaine	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et 2019)
Haute-Vienne	4
Landes	0
Lot-et-Garonne	12
Pyrénées-Atlantiques	21
Vienne	5
TOTAL	104

> Dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Les Pyrénées-Atlantiques comptaient **824 sites** tous opérateurs confondus au 31 décembre 2018. Parmi ces sites, **670 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 31 décembre 2018, **62 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 31 décembre 2018, **154 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 154 sites, **112 sites multi-opérateurs se trouvant sur 28 pylônes et couvrant 55 communes** devront passer en 4G d'ici fin 2022. Sur ces 28 pylônes, le site de Banca propose aujourd'hui la 4G multi-opérateurs. Pour les **42 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020.

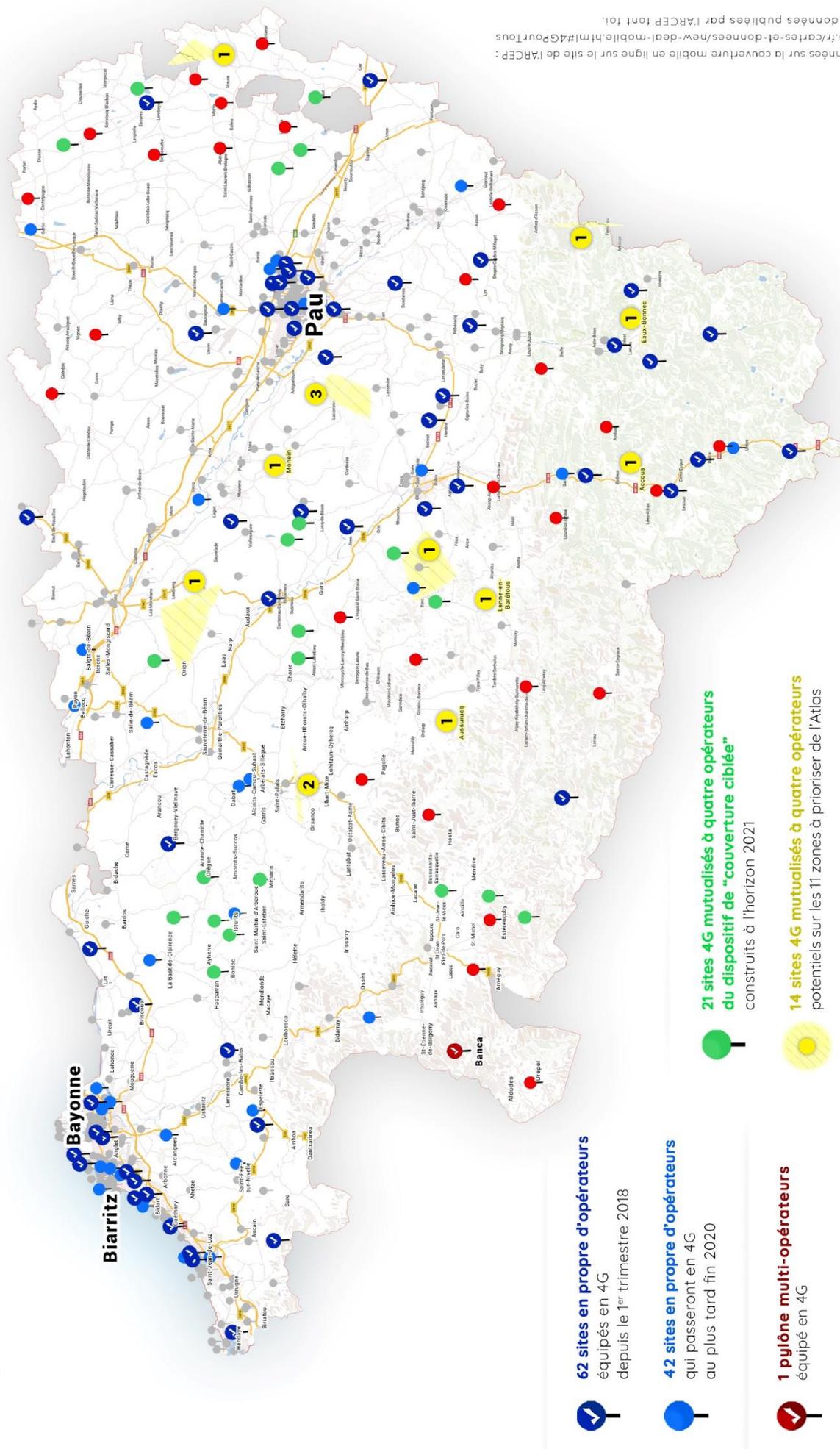
Dans les Pyrénées-Atlantiques, ce sont également **21 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2021, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018, arrêté complémentaire de 115 sites de 2018, et premier arrêté de 2019).

> Liste des 21 sites du dispositif de couverture issus des arrêtés de 2018 et 2019 dans les Pyrénées-Atlantiques

Communes – Pyrénées-Atlantiques	Nombre de sites
Cadillon	1
Lucq-de-Béarn	1
Aast	1
Angous	1
Arrast-Larrebieu	1
Basillon-Vauzé	1
Espéchède	1
L'Hôpital-d'Orion	1
La Bastide-Clairence	1
Lourenties	1
Méharin	1
Ogenne-Camptort	1
Esquiule	2
Isturits	2
Orègue	1
Hasparren (Bonloc)	1
Esterençuby	2
Ahaxe-Alciette-Bascassan (Vierge d'Ahaxe)	1

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)

Projection du "New Deal Mobile" à l'horizon 2020-2022



62 sites en propre d'opérateurs

équipés en 4G depuis le 1^{er} trimestre 2018

42 sites en propre d'opérateurs

qui passeront en 4G au plus tard fin 2020

1 pylône multi-opérateurs

équipé en 4G

27 pylônes multi-opérateurs

qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

21 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs
du dispositif de "couverture ciblée"

construits à l'horizon 2021

14 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs

potentiels sur les 11 zones à prioriser de l'Atlas

sites passés en 4G avant la mise en oeuvre du "New Deal mobile"

Source : données sur la couverture mobile en ligne sur le site de l'ARCEP : www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GPourTous
Seules les données publiées par l'ARCEP font foi.

*

> Qu'est-ce que la couverture ciblée ?

C'est un des grands axes du "New Deal mobile" qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire.

Ainsi, au niveau national, les 900 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés entre juillet 2018 et mars 2019. Parmi cette liste, **21 sites dans les Pyrénées-Atlantiques seront construits d'ici 12 à 24 mois.**

En savoir plus

> Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le "New Deal mobile" nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

> Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **10 milliards d'euros en 2017** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. 6,6 milliards ont été investis dans le fixe et 3 milliards d'euros dans le mobile. Un record d'investissement qui représente **25% de leurs revenus.**

> En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou "New Deal mobile", c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou "New Deal mobile" avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :

4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération qui concerne les axes de transport



Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr



Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



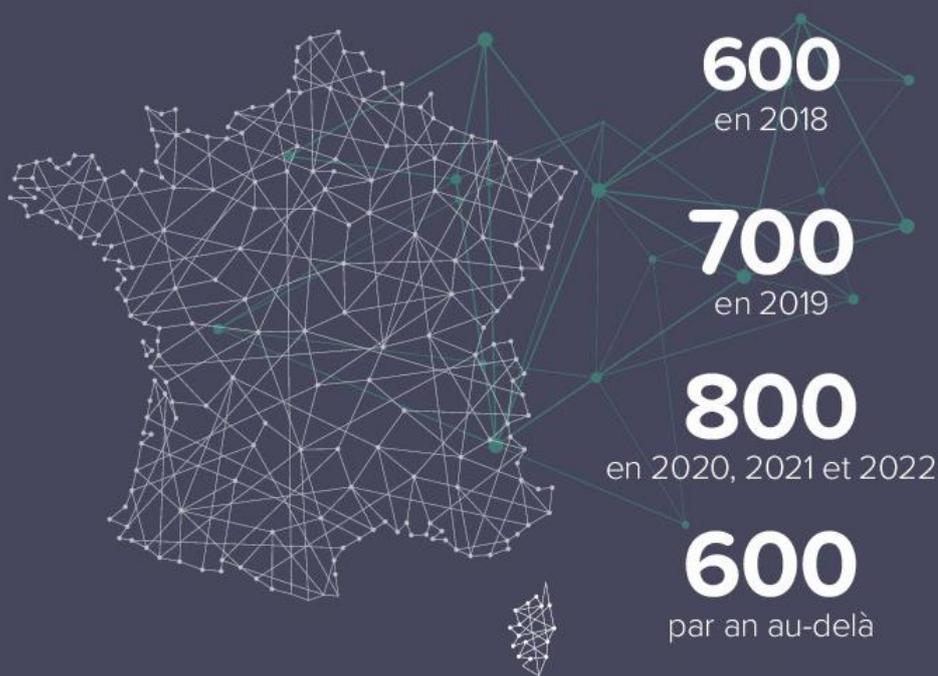
Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,

l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

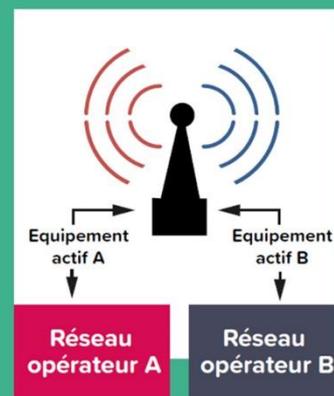
ACTIVES

PASSIVES

ITINÉRANCE

MUTUALISATION DES RÉSEAUX

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS

